

EN GROUPE 2025

VISITES GUIDÉES, EXCURSIONS À LA JOURNÉE, TEAM BUILDING



À PROPOS

CONCRÉTISEZ VOS ENVIES

Associations, clubs, autocariste, CE, groupes d'amis... vous cherchez une idée de sortie ou de séjour du côté d'Auch ?

Pas besoin de partir loin, tout est là, à moins de 2h de Toulouse, Pau, Mont-de-Marsan...

Le service commercial vous propose des escapades clé en main ou sur mesure, au gré de vos envies.

NOS ENGAGEMENTS

Une interlocutrice unique de la conception de votre projet à la facturation finale,

Des partenaires sélectionnés pour leur professionnalisme,
Des guides-conférenciers diplômés par le ministère de la Culture,

Un service labellisé et engagé dans une démarche qualité,

Un choix diversifié de visites guidées,

Des conseils personnalisés.

**POUR UN PROGRAMME SUR
MESURE, CONTACTEZ-NOUS**

**SERVICE COMMERCIAL
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS**

receptif@auch-tourisme.com

05 62 05 00 22

EXCURSIONS

Demi-journées ou journées clé en main 3

VISITES GUIDÉES

Visite des incontournables aux insolites 11

À LA CARTE

Au gré de vos envies, faites votre programme 15

TEAM BUILDING

Du fun et du ludique pour vos séminaires d'équipes 18

MENUS

Cuisine du Gers pour régaler vos papilles 20



EXCURSIONS

Demi-journées ou journées complètes clé en main ; nous nous occupons de tout.



À PARTIR DE
35 € PAR
PERSONNE*



DÉCOUVERTE D'AUCH,

Capitale de la Gascogne



Arrivée à Auch en début ou fin de matinée

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Marie : inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. À voir : les verrières du XVI^e, les 113 stalles sculptées du chœur et l'orgue le plus prestigieux du XVII^e en France (*visite soumise à la vie religieuse du site, pas d'entrée en cas de cérémonie*).

Visite guidée du cœur de ville : de l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les fortifications médiévales et les pusterles, faites connaissance avec l'histoire de la ville.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

* 35 € par personne : de 20 à 60 personnes / 39 € par personne : de 10 à 19 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide, l'entrée à la cathédrale, le déjeuner boissons comprises.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



À PARTIR DE
32 € PAR
PERSONNE*

AUCH À L'ÉPOQUE DE D'ARTAGNAN,

Voyage dans le temps



Arrivée à Auch en début ou fin de matinée

Visite guidée "Auch à l'époque de d'Artagnan" : faites un saut dans le temps pour découvrir la ville à l'époque du plus célèbre cadet de Gascogne. Quel visage avait-elle lorsque le mousquetaire Charles de Batz de Castelmore, dit d'Artagnan, accompagna Louis XIV dans son périple méridional ?

Au pied de sa statue, entre mythe et réalité ; découvrez la vraie-fausse histoire de d'Artagnan !

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

* 32 € par personne : de 20 à 60 personnes / 37 € par personne : de 10 à 19 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide, le déjeuner boissons comprises.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



À PARTIR DE
36,50 € PAR
PERSONNE*

MUSÉE DES AMÉRIQUES - AUCH,

Entre patrimoine régional et extra européen



Arrivée à Auch en début ou fin de matinée

Visite guidée du musée des Amériques - Auch : une thématique au choix :

- les incontournables - 1h30 : entre patrimoine régional et extra européen, autour d'œuvres phares exposées, parcourez les différentes salles installées dans l'ancien couvent des Jacobins,
- la collection d'art précolombien - 1h15 : du nord du Mexique au sud du Pérou, entre œuvres en plumes, en or ou en céramique ; laissez-vous émerveiller par la magie de ces objets sacrés.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

* 36,50 € par personne : de 15 à 50 personnes / 43 € par personne : de 8 à 14 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide, l'entrée au musée des Amériques - Auch, le déjeuner boissons comprises.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



À PARTIR DE
45,50 € PAR
PERSONNE*

JOURNÉE VILLE ET VIGNES,

Jusqu'aux secrets des chais



Arrivée à Auch en début de matinée

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Marie : un joyau inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (*visite soumise à la vie religieuse du site, pas d'entrée en cas de cérémonie*).

Visite guidée du cœur de ville : de l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les fortifications médiévales et les pouterles, faites connaissance avec l'histoire de la ville.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

Visite-dégustation dans un domaine viticole : arpentez l'histoire et les techniques d'un domaine transmis depuis des générations. Puis dégustez les différents spiritueux produits sur place. **Le + (selon disponibilité) : une bouteille personnalisée par personne, avec la photo de votre groupe !**

* 45,50 € par personne : de 20 à 60 personnes / 50 € par personne : de 10 à 19 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide, l'entrée à la cathédrale, le déjeuner boissons comprises, la visite-dégustation au domaine.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



À PARTIR DE
48,50 € PAR
PERSONNE*

JOURNÉE CULTURELLE À AUCH,

Capitale de la Gascogne



Arrivée à Auch en début de matinée

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Marie : un joyau inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (visite soumise à la vie religieuse du site, pas d'entrée en cas de cérémonie).

Visite guidée du cœur de ville : de l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les fortifications médiévales et les pusterles, faites connaissance avec l'histoire de la ville.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

Visite guidée "les incontournables" du musée des Amériques - Auch : entre patrimoine régional et extra européen, autour d'œuvres phares exposées, parcourez les différentes salles du musée, installées dans l'ancien couvent des Jacobins.

* 48,50 € par personne : de 15 à 50 personnes / 65 € par personne : de 8 à 14 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide à la journée, l'entrée à la cathédrale et au musée des Amériques - Auch, le déjeuner boissons comprises.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.

À PARTIR DE
52 € PAR
PERSONNE*



ENTRE AUCH ET LAVARDENS,

Plus beau village de France



Arrivée à Auch en début de matinée

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Marie : un joyau inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (*visite soumise à la vie religieuse du site, pas d'entrée en cas de cérémonie*).

Visite guidée du cœur de ville : de l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les fortifications médiévales et les pouterles, faites connaissance avec l'histoire de la ville.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

Visite guidée du village et du château de Lavardens : le village se classe parmi les "Plus beaux villages de France". Arpentez les étroits carrelots et les vestiges des anciens remparts. Puis découvrez le château vidé de son mobilier, désormais devenu un haut lieu d'exposition.

* 52 € par personne : de 20 à 60 personnes / 60 € par personne : de 10 à 19 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide à la journée, l'entrée à la cathédrale et au château de Lavardens, le déjeuner boissons comprises.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



À PARTIR DE
41 € PAR
PERSONNE*

JOURNÉE AU CŒUR DE LA GASCOGNE,

Auch et terroir



Arrivée à Auch en début de matinée

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Marie : un joyau inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (*visite soumise à la vie religieuse du site, pas d'entrée en cas de cérémonie*).

Visite guidée du cœur de ville : de l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les fortifications médiévales et les pouterles, faites connaissance avec l'histoire de la ville.

Déjeuner terroir Gascon (au choix p.21).

Visite-découverte dans une asinerie et savonnerie artisanale : une race locale protégée, une production de plantes aromatiques, une savonnerie artisanale... découvrez tous les produits transformés sur place, au lait d'ânesse bio : savons, cosmétiques, ...

* 41 € par personne : de 20 à 60 personnes / 48 € par personne : de 10 à 19 personnes.

Comprend : 1 gratuité pour 20 payants, le guide, l'entrée à la cathédrale, le déjeuner boissons comprises, la visite-découverte d'une asinerie.

Ne comprend pas : le supplément langue étrangère, le transport, les dépenses personnelles.



VILLES
& PAYS
JANTS
D'HISTO
OIRE

VISITES GUIDÉES

Des incontournables aux insolites, nos guides vous accompagnent.



VISITES GUIDÉES : MODE D'EMPLOI

TARIFS GUIDAGE

Mise à disposition d'un guide	1h à 2h	3h
Français	110 €	140 €
Langue étrangère	140 €	170 €

DROITS D'ENTRÉES

Par personne en supplément du ou des guide(s) :

- Chœur de la cathédrale d'Auch : 2,50 €
- Audition d'orgue à la cathédrale d'Auch : 3 €
- Musée des Amériques - Auch et Trésor de la cathédrale : 3 €
- Musée de la Résistance et de la Déportation du Gers : 1,50 €

JAUGES DES VISITES

Un guide pour :

- 35 personnes maximum : visites,
- 25 personnes maximum : musée des Amériques - Auch,
- 20 personnes : musée de la Résistance et de la Déportation du Gers et Clued'Auch,
- 16 personnes maximum pour les visites sensorielles.

Au-delà de ces jauges, compter un second (forfait) guide.

CONDITIONS DE VENTE P. 22

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

receptif@auch-tourisme.com

05 62 05 00 22

NOS VISITES IMMANQUABLES



01 Auch, cœur de ville - 1h15

De l'escalier monumental à la maison Henri IV, en passant par les pouterles et les anciennes fortifications, découvrez l'ancienne capitale de la Gascogne !

02 Cathédrale Sainte-Marie - 1h15

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO : verrières du XVI^e siècle, stalles sculptées... à ne pas manquer. **Visite soumise à la vie religieuse du site : pas d'entrée en cas d'obsèques ou autre cérémonie.**



03 Hôtel de ville - 1h15

A l'intérieur : un théâtre à l'italienne toujours en activité et la salle des Illustres abritant les portraits des grands personnages gascons.

04 Musée des Amériques - Auch

Thématique de visite au choix :

- **Incontournables - 1h30** : entre patrimoine régional et extra européen, arpentez les œuvres phares installées dans l'ancien couvent des Jacobins.
- **Collections précolombiennes - 1h15** : la seconde collection d'art précolombien de France dévoile l'histoire et les croyances des peuples amérindiens.



05 Trésor de la cathédrale - 1h15

Musée d'art sacré et centre d'interprétation de la cathédrale : près de 200 objets anciens et précieux.

06 Musée de la Résistance et de la Déportation du Gers - 1h15

Espace de mémoire, le musée pérennise les souvenirs de la Seconde guerre mondiale à la Libération.

07 Auch à l'époque de d'Artagnan - 1h30

Faites un saut dans le temps pour découvrir la ville à l'époque du plus célèbre cadet de Gascogne !

08 Auch criminelle - 1h30

Au détour d'une rue, laissez-vous conter les histoires sombres du Moyen-Age à nos jours, qui ont marqué Auch.

09 Caserne Espagne - 1h15

De la rive gauche à la rive droite du Gers, laissez-vous conter l'histoire de cet ancien quartier de cavalerie et appréhendez l'architecture si singulière des lieux.





10 Clued'Auch - 2h - 140 €

Résolvez des énigmes en parcourant la ville ! Un mélange entre Cluedo®, chasse au trésor et découverte du patrimoine. 20 personnes maximum.

11 Visites sensorielles - 1h30 à 2h

Osez l'expérience : comprendre la sculpture sans la voir, avoir le vertige sans quitter le sol, associer les goûts et les couleurs... Mettez vos sens en éveil pour découvrir le patrimoine autrement !

12 Castelnau-Barbarens - 1h15

Au fil des rues pittoresques, découvrez les vestiges médiévaux, les maisons traditionnelles et les emplacements où les artisans tenaient boutique.

13 Lavardens - 1h15

Classé parmi les "Plus beaux villages de France", découvrez son histoire et depuis l'extérieur, faites connaissance avec le château du XVI^e siècle.

14 Montaut-les-Créneaux - 1h15

Laissez-vous guider de la tour-porte au château médiéval, au travers des jardins fleuris et des maisons à pan-de-bois.

15 Ordan-Larroque - 1h15

Marqué 4 fleurs au label "villes et villages fleuris", le bourg accueille un conservatoire municipal atypique !

16 Pessan - 1h15

Organisé progressivement autour d'un des plus anciens monastères du Gers, découvrez le charme de ce bourg pittoresque.

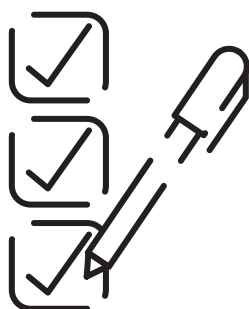


[Et pour découvrir toutes nos thématiques de visites guidées, cliquez ici.](#)



À LA CARTE

Composons ensemble votre voyage, au gré de vos envies et de votre budget





01 Petit-déjeuner Gascon

Après votre trajet et avant de démarrer votre journée, formule petit-déjeuner classique ou Gascon.

02 Domaine viticole

Vins Côtes de Gascogne, Flocs de Gascogne ou Armagnacs, les viticulteurs ouvrent leurs portes. **Visite et dégustation.**

03 Producteur porc noir

Gascon ou de Bigorre, les éleveurs présentent leur élevage de porc noir. Après la **visite commentée, dégustez.**

04 Conserverie artisanale

Au cœur de la campagne, découverte et vente de produits autour du canard. **Pour des raisons sanitaires, les producteurs ne font plus visiter les élevages.**

05 Asinerie et savonnerie

Découverte de l'élevage et des secrets de fabrication des cosmétiques et produits au lait d'ânesse bio.

06 Auberge et ferme

À la table de nos producteurs, c'est une cuisine généreuse que vous pourrez déguster au pied de la cheminée l'hiver ou en terrasse l'été.

07 Brasseur de bière

IPA, blondes, rousses ou blanches, il y en a pour tous les goûts. **Dégustation.**

08 Visite d'usine

Limité à 15 personnes maximum :
Fumaison Occitane : techniques de salage et de fumage du poisson.



09 Visite aéroport d'Auch

Limité à 15 personnes maximum : visite des infrastructures et activités, passage par la tour de contrôle et manœuvres de pompiers (selon planning).

10 Croisière sur la Baïse

Itinérance douce au fil de l'eau à bord du d'Artagnan. Plusieurs formules : croisière promenade, apéritive ou déjeuner.

11 Visite d'Abbaye

Encore habitée par une communauté cistercienne ou devenue un haut-lieu d'exposition, les abbayes regorgent d'histoires et d'anecdotes.

12 Audition d'orgue

Historique et présentation de l'instrument, puis audition de quelques morceaux en la cathédrale Sainte-Marie d'Auch.

13 Musée du train et jouet ancien

Trains et école miniatures, jouets éducatifs et en bois, jeux de construction, voitures anciennes... Tout un univers !

14 Hébergement

Pour prolonger votre séjour dans le Gers : hôtels de 2 à 4* en demi-pension ou pension complète, village de gîtes...

15 Salle de séminaire

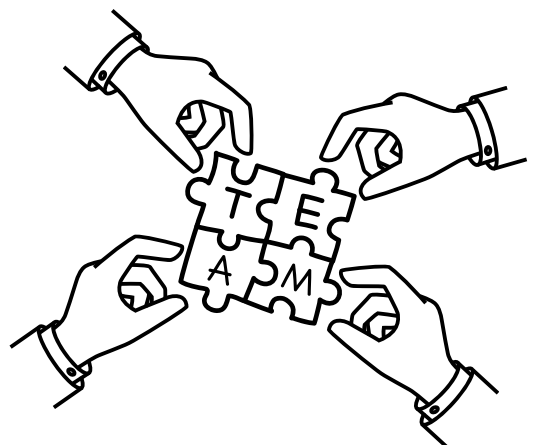
Pour un événement familial ou professionnel, une réunion ou un team building, les domaines et établissements d'Auch vous accueillent.

Autres propositions sur demande.



TEAM BUILDING

Cohésion d'équipe, bonne ambiance, détente et lâcher prise



Fun et ludique !

Vous cherchez une activité pour renforcer les liens et la cohésion d'équipe ? Une aventure interactive, à faire en famille ou entre amis ? Voici nos suggestions :

Clued'Auch

En centre historique : 2h, un maître du jeu, 4 équipes de 5 personnes max. et c'est parti pour une enquête-rallye ! Un savant mélange entre Cluedo®, chasse au trésor et découverte du patrimoine.

« 1660: Louis XIV est à Auch. Pendant son séjour, un mousquetaire voué à sa protection meurt mystérieusement.

2024 : le crime n'a jamais été résolu et votre équipe de spécialistes rouvre l'enquête. »

Escape game géant au Domaine de Baulieu à Auch

Retracez la vie de l'emblématique aventurier gersois et déjouez une terrible malédiction en moins de 60 minutes ! **Jouable jusqu'à 40 personnes.**

Autres activités sur place : 2 salles d'escapes games, ateliers de cuisine et restaurant.

Once Upon a Time à Auch

Défiez-vous en duel ; Vengers (les super-héros) VS Les Mafiosos (les super-vilains) ! 1h de jeu pour vous affronter **jusqu'à 16 participants.**

Louga'ouat (jusqu'à 15 personnes) : inspiré d'un célèbre jeu de rôle, vous plongerez dans le Gers des années 1700...

Quad Concept à Auch

Activités de plein air sur un domaine de 60 hectares : jeux gascons, **balades accompagnées en trottinettes électriques**, initiation au quad, paintball... Faites le plein de sensations chez Francis et Paul !

Bootcamp à Auch

Encadré par un professionnel, collaborez pour réussir les épreuves et franchir les différentes étapes du parcours d'obstacles. Agilité, adresse, équilibre, mais surtout réflexion et entraide seront nécessaires pour remporter un maximum de points !

Escape game "Le Mystère du Baselic" en extérieur

Deux équipes de 6 personnes max. coopèrent pour retrouver ce monstre échappé. Au travers d'une série d'énigmes, appréhendez la culture occitane et ses traditions !

Vert en l'air à Pavie

Vivez une course contre la montre en pleine forêt de Besmaux.

Corde Game : liés par une corde, la réflexion et la cohésion sont indispensables pour franchir les obstacles à temps.

Explor Game : un jeu de piste numérisé et scénarisé où challenges d'observation, de manipulation et de logique vous mettent à l'épreuve.

Autres activités sur place : accrobranche, paintball, TrotX et restauration.

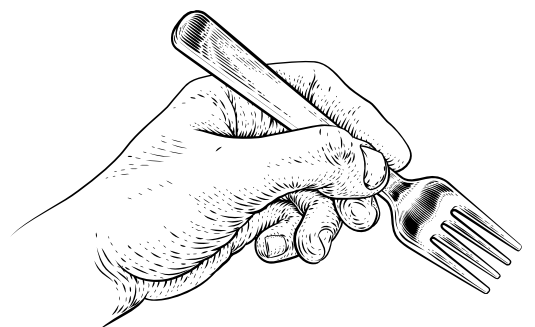
Autres idées sur demande.





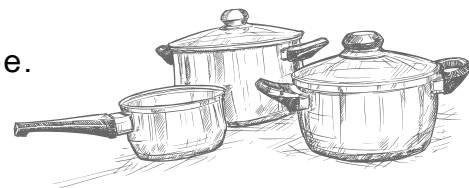
MENUS

Ici, on prend le temps de savourer la cuisine gasconne, les plaisirs du terroir.



MENUS TERROIR *

Un menu unique à l'ensemble du groupe.



CENTRE HISTORIQUE À AUCH

MENU 1

Floc de Gascogne
Salade gersoise aux gésiers de canard
**Poule gasconne farcie, légumes et risotto
aux champignons**
Croustade et glace pruneaux/Armagnac
Vin et café

MENU 2

Floc de Gascogne
Salade paysanne (toast chèvre et ventrèche)
**Daube de canard au Madiran et gratin
dauphinois maison**
Croustade et glace pruneaux/Armagnac
Vin et café

MENU 3

Floc de Gascogne
Crème brûlée au Foie Gras et crumble figues
**Aiguillettes de canard TexMex
et gratin dauphinois**
Pastis gascon
Vin et café

MENU 4

Floc de Gascogne
Salade de gésiers
Confit de canard et gratin dauphinois
Pastis gascon
Vin et café

RESTAURANT PANORAMIQUE À 10 MINUTES DU CENTRE D'AUCH

MENU 5

Apéritif pétillant fruits rouges
Plancha de boudin aux pommes, vinaigrette aux
légumes et salade de jeunes pousses
**Manchons de canard confits façon cassoulet,
caramel de balsamique**
Clafoutis aux pruneaux, coulis de fruits
Vin rouge et café

MENU 6

Apéritif pétillant fruits rouges
Terrine de campagne maison au foie gras,
chutney de figues et salade aux noix
**Jambonnette de poulet farcie aux
champignons, sauce au Madiran**
Croustade à l'Armagnac, crème anglaise
Vin rouge et café

FERME - AUBERGE À 35 MINUTES D'AUCH

MENU 7

+ 1€ PAR PERSONNE

Apéritif gourmand : vin blanc moelleux, toasts
au bloc de foie gras, pâté au poivre vert,
Galantine (20% de Foie Gras) et rillettes de
canard
Cassoulet maison
Délice glacé au Pousse Rapière
Vin et café

MENU 8

+ 1€ PAR PERSONNE

Apéritif gourmand : vin blanc moelleux, toasts
au bloc de foie gras, pâté au poivre vert,
Galantine (20% de Foie Gras) et rillettes de
canard
**Civet de canard aux pruneaux et pommes de
terre vapeur**
Délice glacé au Pousse Rapière
Vin et café



CONDITIONS DE VENTE PARTICULIÈRES DE L'OFFICE DE TOURISME

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne préalablement à la signature du contrat. Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'office de tourisme à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Autorisation n°IMO 32 13 0001 délivrée à l'office de tourisme. Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral Adresse : 3, place de la République BP 20174, 32000 AUCH. L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès d'Abeille Assurances – 20, Avenue de la Marne – BP 90585- 32022 AUCH CEDEX 09. La garantie financière est apportée par l'APS, l'Association Professionnelle de Solidarité du tourisme, 15 Avenue Carnot - 75017 Paris.

Article 1 – Cadre légal

Les Offices de Tourisme autorisés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à disposition des prestataires qui ont passé, avec eux, une convention de mandat. En aucun cas ADN Tourisme et les Offices de Tourisme ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 – Formation du contrat

Toute demande de réservation sera communiquée par email à l'adresse receptif@auch-tourisme.com ou par téléphone au 05.62.05.00.22.

La réservation sera considérée comme validée qu'à compter de :

- La réception du contrat daté et signé,
- La réception de la somme indiquée sur la facture (acompte ou solde).

Article 3 – Réservation

La réservation est confirmée lorsque l'office de tourisme réceptionne le contrat signé par le client et le montant mentionné sur la facture (acompte ou solde).

3-1 Pour les séjours individuels avec hébergement

A la réservation, un acompte de 50% est demandé et la facture de solde sera adressée à J-30.

Si la réservation intervient à moins de 30 jours de la prestation, le total de la prestation sera facturé sans demande d'acompte.

A 30 jours de la prestation, l'engagement sur le nombre de participants est ferme et définitif.

Certains établissements ne disposent pas d'accueil de nuit, nous vous remercions donc de prendre vos précautions.

3-2 Pour les séjours groupes avec hébergement

A la réservation, un acompte de 30% est demandé et la facture de solde sera adressée après la prestation.

Si la réservation intervient à moins de 30 jours de la prestation, le total de la prestation sera facturé sans demande d'acompte.

A 30 jours de la prestation, l'engagement reste ferme et définitif sur le nombre de participants.

Certains établissements ne disposent pas d'accueil de nuit, nous vous remercions donc de prendre vos précautions.

3-3 Pour les excursions à la journée ou demi-journée groupes

A la réservation, un acompte de 30% est demandé et la facture de solde sera adressée après la prestation.

Si la réservation intervient à moins de 30 jours de la prestation, le solde sera facturé après la prestation.

A 15 jours de la prestation, l'engagement sur le nombre de participants reste ferme et définitif.

3-4 Pour un guide privé sur demande pour groupes ou individuels

A la réservation, un acompte de 30% est demandé et la facture de solde sera adressée après la prestation.

Si la réservation intervient à moins de 30 jours de la prestation, le solde sera facturé.

A 15 jours de la prestation, l'engagement sur le nombre de participants reste ferme et définitif.

Article 4 – Prix

Sauf stipulation contraire dans le descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, le prix ne comprend pas : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles, le transport, les suppléments guidage pour les visites en langues étrangères.

Article 5 – Gratuité

Pour les excursions à la journée ou demi-journée, une gratuité est attribuée toutes les 20 personnes payantes (chauffeur, accompagnateur ou participant).

Article 6 – Règlement

Toute réservation fait l'objet du règlement d'un acompte ou de la totalité de la prestation selon les modalités définies dans le contrat. La réservation sera confirmée à réception de la somme due.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'office de tourisme dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier.

En chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de « Régisseur de l'office de tourisme du Grand Auch ».

Par virement : suivant le RIB communiqué sur la facture d'acompte ou de solde.

Dès la réservation confirmée, l'office de tourisme adresse au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

Article 7 – Durée de la prestation

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la prestation.

Article 8 – Retard et dépassement d'horaire

Le client doit se présenter au jour et heure précisés sur le contrat établi par l'office de tourisme.

En cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'office de tourisme dans les plus brefs délais par téléphone au 05.62.05.22.89 ou directement le guide conférencier si ces coordonnées lui ont été communiquées.

Tout retard et dépassement de visite sur l'horaire prévu, supérieur à 30 minutes, sera facturé sur la base de 21 euros de l'heure et réglé sur place. En cas de refus, la visite ne dépassera pas le temps prévu à la réservation.

Article 9 – Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation contractée par le client.

Article 10 – Conditions d'annulation

Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par email à l'adresse receptif@auch-tourisme.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne, 3 place de la République- BP 20174 – 32003 AUCH CEDEX.

Conformément à l'article L211-14 du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant le respect des conditions suivantes (valable pour une annulation partielle ou totale) :

10-1 Pour les séjours individuels avec hébergement

- A plus de 30 jours avant le début de la prestation : remboursement total,
- A moins de 30 jours avant le début de la prestation : facturation de la prestation totale.

10-2 Pour les séjours groupes avec hébergement

- A plus de 30 jours avant le début de la prestation : remboursement total,
- A moins de 30 jours avant le début de la prestation : facturation de la prestation totale.

10-3 Pour les excursions groupes à la journée ou demi-journée

- A plus de 15 jours avant le début de la prestation : remboursement total,
- De 14 jours à 48h avant le début de la prestation : facturation de l'acompte (30% de la prestation totale),
- A 48h du début de la prestation : facturation de la prestation totale.

10-4 Pour un guide privé sur demande pour groupes ou individuels

- A plus de 15 jours avant le début de la prestation : remboursement total,
- A 15 jours de la prestation : engagement ferme sur le nombre de personnes. Si annulation partielle en deçà : l'acompte des personnes absentes sera facturé.
- De 14 jours à 48h avant le début de la prestation : facturation de l'acompte (30% de la prestation totale),
- A 48h du début de la prestation : facturation de la prestation totale.

Quelles que soient les conditions climatiques, la prestation a lieu. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à ce titre.

En cas d'interruption du séjour par le client, il n'est procédé à aucun remboursement sauf sur présentation d'un justificatif attestant un cas de force majeur ou dans le cas de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables au lieu de séjour.

Si l'office se voyait dans l'obligation d'annuler, le client serait remboursé des sommes versées.

10-5 – Cas de force majeur

Le client et l'office de tourisme ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais lorsqu'une annulation est imposée par un cas de force majeur tel que – à titre indicatif, un conflit armé, une injonction impérative des pouvoirs publics, un confinement lié à la pandémie de CODIV-19.

Article 11 – Modification

11-1 – Du fait de l'office de tourisme

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs des sites. L'office de tourisme se réserve le droit de modifier les circuits après en avoir avisé au préalable le client.

11-2 – Du fait du client

Toute demande de modification de la prestation devra parvenir par email à l'adresse : receptif@auch-tourisme.com et devra faire l'objet d'un accord préalable avec l'office de tourisme.

L'office de tourisme se réserve le droit de refuser une demande de modification ou d'appliquer des frais supplémentaires s'il l'a jugé trop abusive.

Article 12 – Service des guides

Les prestations guidées sont assurées par des guides conférenciers diplômés par le Ministère de la Culture.

Pour préserver la qualité des visites, des jauges sont mises en place.

Dans la mesure des disponibilités, les langues étrangères pratiquées sont : l'anglais et l'espagnol.

Article 13 – Assurances

Lors de votre réservation, l'office de tourisme ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque. Nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix, qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'office de tourisme, avant ou pendant la prestation.

Il est aussi possible de contracter une assurance annulation auprès du groupe ELVIA – 153, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75381 Paris cedex 08. Tél. : 01 42 99 02 99 – Fax : 01 42 99 02 52 – email : elvia.fr@elviatravel.com.

Article 14 – Protection des données personnelles

L'office de tourisme est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de promotion et de sollicitation ou dans le cadre d'enquêtes de qualité. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en adressant un email à l'adresse receptif@auch-tourisme.com, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 15 – Litige

Toute réclamation doit être adressée dans les trois jours à compter du début de la prestation, par lettre recommandée, à l'office de tourisme. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal du Grand Auch.

L'inscription à l'une des prestations proposées par l'office de tourisme du Grand Auch Cœur de Gascogne implique l'acceptation des conditions particulières de vente.

SERVICE COMMERCIAL
Informations et réservation
receptif@auch-tourisme.com
05 62 05 00 22

CONDITIONS DE VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait vendus sur place ou par téléphone.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

L'office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'office de tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.

Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'office de tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APS [l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité, par exemple un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance].

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (l'Association Professionnelle de Solidarité du tourisme, 15 Avenue Carnot - 75017 Paris) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'office de tourisme. [Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr article L.211-2 II.]

Formulaire d'information standard pour les excursions à la demi-journée ou journée et les visites guidées.

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne sera entièrement responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'office de tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur vos droits www.legifrance.gouv.fr.

Droits essentiels prévus par le code de tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat.

Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante.

Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'office de tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'office de tourisme (l'Association Professionnelle de Solidarité du tourisme, 15 Avenue Carnot - 75017 Paris).